

Arrêté n°DG2026-011

Portant levée d'interdiction de baignade et pratiques d'activités nautiques dans l'estuaire du Goyen, la plage des Capucins, la baie de Ste Evette – Trescadec.

Le maire d'Audierne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L22-13-1, L2213-2, L2213-4 et L.2213-23 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'arrêté DG2026-010 portant interdiction de baignade et pratiques d'activités nautiques dans l'estuaire du Goyen, la plage des Capucins, la baie de Ste Evette – Trescadec ;

Considérant la reprise du bon fonctionnement de la station d'épuration le mercredi 22 juin 2026 à compter de 17 H et le cycle des marées sur la partie estuarienne du Goyen du mercredi 22 juin 2026 au vendredi 26 juin 2026 ;

Considérant que l'état sanitaire de l'eau n'est plus de nature à compromettre la sécurité des personnes, il convient de lever l'interdiction de baignade et pratiques d'activités nautiques dans l'estuaire du Goyen, la plage des Capucins, la baie de Ste Evette – Trescadec ;

Arrête

Article 1 :

L'arrêté d'interdiction de baignade et de pratique d'activités nautiques dans l'estuaire du Goyen, la plage des Capucins, la baie de Sainte Evette – Trescadec en date du 24/06/2026 est abrogé dans ses effets à compter de ce vendredi 26 juin 2026 à 14 H.

Article 2 :

Le présent arrêté prendra effet dès sa publication et sera porté à la connaissance du public par tous moyens d'affichage et de diffusion appropriés.

Article 3 :

Le Maire de la commune et la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

Monsieur le Préfet du Finistère

Monsieur le Président de la Communautés de communes du Cap-Sizun Pointe du Raz

Monsieur le Président du SIVOM de la Baie d'Audierne

Gendarmerie d'Audierne

Fait à Audierne, le 26/06/2026

Le Maire,
Florent LARDIC

Pour le maire,
L'adjoint délégué,
Christian NEVEU

A blue circular official stamp of the Municipality of Audierne, Finistère, is placed over the signature. The stamp contains the text "MAIRIE D'AUDIERNE" at the top and "FINISTÈRE" at the bottom, with a central emblem featuring an anchor and a sun.